

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 11 AVRIL 2023

Par suite d'une convocation en date du 05/04/2023, affichée le 05/04/2023, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, le **jeudi 11/04/2023 à 19h00**, sous la présidence de **Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Étaient présents : Mmes et MM. Roland BROQUET, Romain ARNAUD, Emilien BIGNON, Christie DEZERT, Pascal RANC, Bernard SADY, Maggy CARON, Philippe GOFFART, Emeline DE BRUIN, Johann DE BRUIN, Pierre BAILLY, Claude LAPIERRE, Pierre MARCHAL, Sophie MASSIASSE, Estelle MIGNOT, Agnès RAGOT, Séverine BROQUET, Gérard TRUTAT, Florent GAUROIS, Sylvie VELUT.

Absents ayant donné procuration : Claire ADAM à Maggy CARON, Vanessa CHEVALLIER à Pascal RANC, Sabrina GUYON à Estelle MIGNOT, Reynald CARLOT à Séverine BROQUET, Alain NOUGARET à Claude LAPIERRE, Edith L'HOSTE à Pierre MARCHAL

Absents : Julien GOFFART, Anne-Lise DURAND, Eléonore De FRESCHVILLE

Secrétaire de séance : Mme Emeline DE BRUIN

Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	20
Représenté :	05
Votants :	25

Délibération n°

2023_D_026

Objet de la délibération : Vidéo protection sur l'ensemble de la Commune Nouvelle

Monsieur le Maire

↳ Expose qu'il y a lieu de prévoir la mise en place d'un système de vidéo protection sur l'ensemble de la commune suite à l'accroissement des incivilités voire des vols.

↳ Rappelle qu'un diagnostic a été réalisé conjointement avec la Gendarmerie Nationale et que le SDEA, a la compétence de la vidéoprotection (consultation des entreprises et des remises des offres),

↳ Précise que ces travaux comprennent :

- La fourniture et la pose de l'ensemble des éléments constitutifs de l'installation de vidéo protection : 37 caméras, câbles, coffrets, ponts radios, switchs, 3 serveurs, 3 onduleurs, 3 baies informatiques,
- Le logiciel nécessaire au parfait fonctionnement de l'installation,
- La configuration et la mise en service de l'installation de vidéo protection, la formation et l'assistance des élus et agents de la collectivité dans l'utilisation et l'exploitation de cette installation,
- Les terrassements et le génie civil nécessaires,
- La fourniture et pose de supports (candélabres) pour les caméras situées Avenue Tricoche Maillard, Rue Georges Renaudot, Rue Coudrot Michaut, Place du Marché / Place de l'Hôtel de Ville, Rue Faubourg de Grève (Stade) et Rue du Bel Air / Rue de Cérés.

Le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 283 000,00 Euros. Conformément à la délibération n° 8 du 10 mars 2023 du Bureau du SDEA, la contribution communale serait égale à 60 % de cette dépense, soit 169 800,00 Euros.

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DEMANDE** au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire.
- **S'ENGAGE** à ce qu'une contribution soit versée au SDEA, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions de la délibération n° 8 du 10 mars 2023 du Bureau du SDEA. Cette contribution est évaluée provisoirement à 169 800,00 Euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auprès des différents partenaires financiers :
- Conseil Régional du Grand Est,
 - État au titre de la DETR
 - Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention la délinquance.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire, Roland BROQUET.

